

Débat au CSO autour d'une anthropologie des Modernes

Julie Bastianutti
IAE de Lille & LEM, Université Lille 1

LE 19 AVRIL 2013,
LE SÉMINAIRE DU CSO
ACCUEILLAIT BRUNO
LATOUR VENU
PRÉSENTER SON
LIVRE : ENQUÊTE SUR
LES MODES
D'EXISTENCE. UNE
ANTHROPOLOGIE DES
MODERNES, PARIS,
LA DÉCOUVERTE, 2012

Intervention de Bruno Latour

Aujourd'hui je vais parler du droit plus que des sciences. Mais revenons néanmoins sur le projet général du livre, notamment en ce qui concerne la description et la démarche ethnographique. Quand on veut comprendre le monde scientifique, la vie de laboratoire, en engageant une démarche ethnographique, il y a deux aspects fondamentaux dans le travail de terrain à prendre également au sérieux. Bien entendu, il y a l'enregistrement des paroles des acteurs et des surprises qu'elles suscitent chez le chercheur, et il y a l'enregistrement de la plainte et la difficulté de restituer ce qu'ont à dire les acteurs, qui sont les objets de nos descriptions, sur ce que l'on a à dire d'eux. Il est nécessaire d'enregistrer avec soin cette plainte, mais nécessaire aussi de ne pas y céder – surtout dans notre tradition sociologique.

Quand j'ai développé l'ANT (*Actor-Network-Theory*) dans les années 1980, j'ai reçu un grand nombre de plaintes : « Vous dites des sciences des choses qui sont insupportables ». Pourtant, ces scientifiques ne contestaient pas la description de la science, en termes « d'association hétérogène ». Ils en contestaient la dimension épistémologique, le compte rendu de l'activité scientifique en termes de construction, d'instauration de réseau. Il faut alors reprendre la description à partir de la protestation des scientifiques, re-description non pas de l'expérience qu'ils ont de la science, mais du compte rendu qu'on fait ensuite de cette activité et qu'ils considéraient comme « complètement foireux ».

La protestation des scientifiques doit être prise au sérieux dans la mesure où ils ne contestent pas la description initiale de la pratique et où ils ont une autorité épistémologique forte. Il a fallu renouveler le mode de restitution et faire un compte rendu partagé, qui soit partagé aussi par les scientifiques qu'on décrit. S'entame un processus diplomatique, une négociation. Il n'y a pas de contestation sur la description des faits mais sur les termes que l'on peut donner des comptes rendus de cette expérience. Ce qui m'a toujours plu dans la théorie de l'acteur réseau, c'est la liberté, la marge de manœuvre laissée par cette idée d'association hétérogène – ce que n'a pas le « sociologue du social » qui est spécialiste d'un « objet », ce qui limite son champ de recherche. L'enquête sur les modes d'existence est un approfondissement – assez obstiné – de ce qui manquait dans la théorie de l'acteur réseau. Comment se fait-il que, quand nous donnons des descriptions qui ne sont pas contestées du point de vue de l'hétérogénéité des associations, cela entraîne chez les praticiens (qu'ils soient juristes, théologiens, scientifiques, économistes, médecins) une protestation ? C'est un projet qui repose sur le terme – certes un peu archaïque – de valeur. Les

scientifiques auxquels on dit « le déploiement des associations crée des mondes hétérogènes », lorsqu'on leur restitue cette description, disent : « oui mais il se passe quelque chose en science qui est bien distinct, non en termes de pureté mais de connexion, que nous appelons, nous scientifiques, la science. Et tant que vous ne nous donnez pas une description de nous-mêmes qui prenne en compte cette valeur, la science, nous protestons ». L'autorité épistémologique des scientifiques fait qu'il est essentiel d'arriver, dans le compte rendu de l'activité scientifique en termes de sociologie de l'acteur-réseau à un consensus, un compte rendu partagé.

Cette nécessaire diplomatie, cette négociation, c'est le problème des modernes. Une enquête anthropologique plus que sociologique.

Qu'est-ce que l'anthropologie de ceux qui font le travail de projection des valeurs de l'homme occidental ? Le point anthropologique est devenu important dans la mesure où la compréhension des autres collectifs devient dépendante d'une projection des valeurs de la science occidentale.

L'anthropologie s'est développée à partir de la distinction nature/culture. Les anthropologues ont aussi leur vision du monde, leurs propres représentations quand ils étudient les représentations et la culture des peuples qu'ils rencontrent. La faiblesse est qu'ils restent au niveau de la culture. Quid de la nature ? Peut-on dépasser la différence : une nature, des cultures ? Sous contrainte des questions écologiques, l'anthropologie, qui avait été développée sur des collectifs qui n'avaient accès qu'à des cultures, la nature étant connue par les sciences et ayant sa propre constitution, doit faire l'objet d'une approche nouvelle.

Lorsqu'on prend au sérieux les questions écologiques, on est amené à une définition un peu plus ample, la suspension de toutes les questions de réalité. La question « de quoi le monde est-il fait ? » ne renvoie plus seulement au monde pensé à travers des catégories. De quoi il est fait « en vrai ». La question devient cruciale.

Le projet d'une grande anthropologie symétrique sciences/économie/technologie était central pour comprendre la modernité. La position de cette enquête, c'est de la sociologie, de l'anthropologie, et le tout sous tension écologique. Est-ce que, sous tension écologique, il existe une autre façon d'organiser la diplomatie entre les différents collectifs ? Il faut d'abord comprendre qui nous sommes. Qu'est-ce que nous avons été, nous les Modernes, étant donné que l'histoire même dans laquelle nous avons été élevés est terminée. La diplomatie est une notion qui permet de tendre la question ; il ne s'agit pas seulement d'extension ou de développement des connaissances. Il s'agit d'une question d'urgence : « quelles sont les valeurs auxquelles tiennent les modernes ? ». Il s'agit de re-comprendre le monde dans lequel nous vivons et faire un effort de réflexivité au sujet des valeurs des Modernes. Quelles sont les valeurs auxquelles tiennent les Modernes lorsqu'ils vont affronter la question écologique et les enjeux qui vont être sources de guerres et violences entre les différents collectifs qu'on ne peut plus aborder seulement sous l'angle de leur « culture » ? Il faut être diplomate et être en mesure d'analyser à quoi tiennent les différents collectifs présents à la table des négociations. On pose une autre question que celle de la connaissance, on pose la question de la vie commune.

Peut-on cohabiter dans le même monde ? C'est une question qui se pose sans échappatoire aujourd'hui.

Le « *modus vivendi* » est le nouveau bien commun, le « suprême bien ».

Maintenant, passons à la méthode du livre.

Vous avez lu l'introduction. La méthode est complètement ethnographique. Les différents terrains ont été conduits, au long de ces années, en posant deux questions distinctes. L'une est celle de l'acteur-réseau. La surprise de l'enquêteur qui voit tous ces collectifs, toutes ces associations imprévues d'éléments hétérogènes. Les acteurs eux-mêmes ont été surpris, auparavant, de ces associations, puis ont intégré cette surprise initiale dans leur quotidien. Ainsi la science et le droit se rencontrent via les enjeux de propriété intellectuelle et de brevets. L'enquêteur perçoit dans un deuxième temps, le temps de l'enquête, la surprise de ces associations parfois inattendues. La deuxième question se pose en termes de valeur : « quel est le type de connecteur qui attache ces éléments hétérogènes ? ». La question paraît très abstraite mais elle est en réalité très concrète. Le droit est très intéressant pour toute cette enquête car contrairement aux autres domaines, tout le monde sait que, quand on a affaire à un juriste, ça va être technique. Il y a un mode de réalité, de vérification de ce qu'on va dire qui est à la fois impossible à ignorer, incompréhensible pour le profane et nécessaire au cours de l'action. La sociologie du droit est très particulière, elle ne peut pas faire abstraction du contenu du droit. Il y a dans le droit un sérieux, une réalité formelle, qui est nécessaire à prendre en compte et respectable dans son type de vérité. Comme vous le savez, j'ai fait un très long terrain au Conseil d'État ; quand on étudie une situation de cour suprême ou de tribunal, on est à nouveau stupéfait par l'hétérogénéité des associations : les juristes eux-mêmes – avocats, juges, greffiers vous diront que le droit prend en compte le sens commun, l'évolution des mœurs, les arrangements, la jurisprudence, les lois, les problèmes pratiques, etc. Le droit va se déployer à l'intérieur de l'enquête pour les praticiens comme pour les analystes sous la forme d'un réseau hétérogène.

Néanmoins les acteurs eux-mêmes vont dire « oui, maintenant il faut faire du droit ». Prenons un exemple, à partir de mon travail au Conseil d'État, pour montrer la différence essentielle entre l'association hétérogène et le connecteur. Le droit désigne non pas un domaine mais une connexion. Quand le connecteur se met en place, il y a une objectivité qui lui est propre. Le cas est très intéressant : la nomination par Jacques Chirac d'un directeur de banque fait l'objet d'une plainte, par un individu isolé, qui envoie une lettre sur papier libre au Conseil d'État pour dénoncer un conflit d'intérêt. Le rapporteur explique qu'il n'y a pas de discussion à avoir, la plainte est justifiée. Le réviseur développe un raisonnement allant dans le même sens : les faits doivent conduire à l'annulation du décret de nomination, les règles ont été perdues de vue par l'administration. Le raisonnement des conseillers d'État et leurs discussions révèlent plusieurs couches : la question du respect des règles de droit ; la question des règles concernant le pantoufle et le passage du secteur public au secteur privé ; la question pragmatique de la survie de la banque et de l'adéquation du directeur pour le poste. Cette multiplicité des couches de discours et des voix semble normale, au moment de l'enquête. Pourtant, les conseillers d'État ne voulaient pas que soient rapportées ces conversations dévoilant ces couches : depuis Napoléon, le Conseil d'État parle d'une seule voix.

Les conseillers d'État ont passé trois mois à essayer d'échapper à l'objectivité de la situation : la puissance du moyen soulevé par cette plainte est telle qu'on ne peut empêcher l'annulation du décret de la nomination.

Quand on dit « oui mais maintenant, il faut faire du droit », c'est que les acteurs s'adressent à un type de connexion entre des éléments hétérogènes qui est extrêmement difficile à définir.

Cela veut dire qu'on engage l'action dans un sens particulier. Quand on s'intéresse aux actes de langage, on ne s'intéresse pas à ce qui est dit, mais à ce qui « est



Rothko Chapel, Houston
(1964)

envoyé », à la direction prise : quand on dit « je promets », cela engage le cours de l'action, la valeur de vérité, les conditions de félicité ou d'infélicité. On fait attention aux catégories (par exemple, écouter un discours juridique avec une tonalité morale). Il faut partir des erreurs de catégories pour repérer l'ensemble des embranchements, où l'on juge, par erreur, des catégories.

Ce n'est pas du tout un modèle à la Luhmann, ce n'est pas un système autopoïétique pour reprendre la métaphore qu'il emprunte à la biologie. C'est une acceptation de la notion d'acteur-réseau, en y ajoutant la reconnaissance des erreurs de catégories.

(C'est une des raisons pour laquelle Luhmann a un peu raison dans son système : le droit est complètement tautologique.)

Il faut ajouter à la notion d'acte de langage, celle de rencontre avec des êtres, au sens anthropologique. Si les scientifiques réussissent à produire des résultats, c'est qu'ils ont rencontré des « êtres » (bactéries, gènes, des maladies...). On peut transposer le modèle aux autres modes, ce qui a été détecté au cours d'erreurs de catégories. Vous rencontrez des êtres et qu'est-ce que vous en faites ? Le chef d'orchestre rencontre des notes, des harmonies.

Si je vous décris, il faut que je prenne en compte les êtres (juridiques, de fiction, scientifiques, religieux, ...) que vous rencontrez – afin de rendre consistante la description de ce que vous faites. Cela pose beaucoup de problèmes philosophiques qu'on laissera de côté mais aussi des problèmes anthropologiques dont on ne peut pas se passer. Le terme « mode d'existence » vient d'une tradition philosophique peu connue, notamment de Simondon, qui a écrit sur le mode d'existence des technologies, mais aussi d'Etienne Souriau, philosophe que j'ai rencontré à l'occasion de mon enquête sur les modes d'existence.

Le mode d'existence, c'est « être en commerce avec », « être agi par ». Trouver la spécificité des relations et des connexions – « ça, c'est du droit/de la religion/de la science » – c'est le travail de l'analyste qui étudie les relations entre les acteurs et les êtres. Il faut repérer par combien de modes d'être les acteurs sont agis.

DÉBAT (extraits)

Un intervenant : J'ai trois questions.

Qu'est-ce qui vous a fait prendre conscience de l'importance de la prise en compte du malaise des enquêtés ?

J'ai été frappé dans l'introduction par le recours aux notions d'institution, de confiance, de valeurs – qui sont typiques de la « sociologie du social ». Pourquoi ?

Avez-vous aussi un projet de faire une histoire des connexions ? En médecine, en droit, etc.

Bruno Latour : Le fait est que le projet de l'enquête précède de plusieurs années l'acteur-réseau. Le malaise est venu de la réaction étrangère et surprenante pour moi des scientifiques dans les années 1980-1990 face à l'émergence des *science studies*.

Cette notion d'institution est très étrange... je l'ai plutôt saisie du côté droit et religion. Une institution, au fond, c'est un « compte rendu fidèle d'une expérience partagée ». La question de la confiance en situation de controverses d'expert est centrale. On est dans une situation – à cause des guerres écologiques et des enjeux éthiques liés au développement de la médecine – où les notions de monde commun, d'institution, de diplomatie reviennent. La situation actuelle n'est plus moderne du tout : on est dans une situation où il n'est plus possible de clore les débats d'experts. C'est comme au XVI^e siècle, on assiste à un retour d'une espèce de casuistique généralisée. C'est extrêmement intéressant, cela oblige de revoir les méthodes en profondeur. Tout est ouvert, on ne peut plus faire appel à un arbitre. Oui, c'est étrange, c'est « réac » comme projet : « le retour de la confiance dans les institutions, dans les valeurs » !

Un intervenant : *Dans les projets d'enquête sur les modes d'existence, y a-t-il un projet sur les « connecteurs de la sociologie » ? Que serait « tenir à la sociologie » ? À quoi tiennent les sociologues ?*

Bruno Latour : Je n'ai pas été très charitable envers la sociologie, la psychologie.

La sociologie, elle y est complètement, sous la forme ou le mode de l'acteur-réseau. Mais oui ce serait intéressant d'être plus diplomate sur la sociologie. Je ne suis pas le plus diplomate !

Un intervenant : *Je n'ai pas compris le projet concernant les modernes et la description fine des diplomatisations dans la production des valeurs. Et puis la théorie de l'acteur-réseau ne se saisissait pas de la question du contenu, elle décrivait les éléments dans leurs interconnexions, et, si j'ai bien compris, vous essayez désormais de saisir ce contenu en analysant les dissonances au moment de la restitution ? Alors, ai-je bien compris ? À quoi aboutissons-nous à la fin ? Quel est le but de cette diplomatie ?*

Bruno Latour : Le mot contenu est intéressant : l'acteur-réseau prévoyait justement de s'intéresser au contenu et non pas au contexte des sciences. C'est la différence avec la sociologie du social.

Le terme « dissonance » est en effet bien meilleur que celui d'erreur de catégorie.

Le but de la diplomatie, c'est la paix. En situation de guerre (écologique), il s'agit de trouver un moyen de retrouver la paix. La négociation, c'est poser la question « scientifiques, à quoi tenez-vous vraiment ? À l'épistémologie ou à la science ? ». Peut-on apprendre à « se parler bien », pas simplement être sympathique.

Un intervenant : *Max Weber avait posé exactement les mêmes questions que vous : comment des acteurs très hétérogènes parviennent à un consensus, avec les mêmes exemples de professions – les avocats, les médecins. Il avait évoqué la possibilité de construire une théorie de la collégialité, avec une approche organisationnelle, pour décrire la construction du consensus sous pression (relations de pouvoir interne, pression des réalités extérieures). Ensuite il a abandonné cette voie en estimant qu'au fond, dans l'avenir, la richesse viendrait des tâches standardisées, de l'industrialisation, de la bureaucratisation.*

Est-ce que cette approche vous intéresse ? Mais qu'est-ce que vous apportez au débat ?

Bruno Latour : Je ne fais pas référence en effet à Weber, c'est mon ignorance, je dois l'avouer. Et je n'apporte peut-être rien d'original au débat mais cela ne me gêne pas.

Le but n'est pas d'apporter des choses nouvelles. Le but est de décrire la situation en 2014. Ce n'est pas une recherche d'originalité ni de cumulativité.

L'intervenant : Quel est le dialogue avec ces sociologues, pas seulement Weber, qui sont déjà à ce niveau de généralité ? C'est le chapitre trois d'Economie et politique qui parle de la collégialité, du processus par lequel on cherche le consensus.

Bruno Latour : Cela me paraît toujours très bizarre qu'un auteur veuille être original. Les auteurs se cumulent par le fait qu'on les utilise et qu'on les pille. Mais Weber n'est peut-être pas au fait des questions écologiques, ce n'est pas son siècle ■



n° 16,
Rothko (1960)